

# INFO VITI-OENO 13

Informations et Conseils collectifs  
pour le Vignoble des Bouches-du-Rhône

*12 juin 2024*



Préconisations rédigées à partir du BSV du 11 juin 2024 : [www.bsv-paca.fr](http://www.bsv-paca.fr)

## EN BREF...

**Phénologie** : toujours proche de 2023

**Oïdium** : soigner la protection en encadrement de la floraison

**Mildiou** : Soyez vigilants ! symptômes en progression. Être protégé avant de prochaines pluies

**Vers de la grappe** : vol en cours en zone précoce et période d'intervention

**Flavescence dorée** : dates d'intervention pour les zones concernées

**Black rot** : à surveiller

## POINT CLIMATIQUE (CRIIAM SUD) ET PHENOLOGIQUE

Stade I Pleine floraison (BBCH 65)	Stade J nouaison (BBCH 71)	Stade 29 Grain de plomb (2 à 3mm) (BBCH 73)	Stade K Grain de pois (6 à 8mm) (BBCH 75)

Observations des 10 et 11 juin	Zone très précoce et Zone précoce (0, 1 et 2)	Zone tardive (3, 4 et 5)
<b>Exemples</b>	Pourtour de l'étang de Berre, Cassis, Arles, Tarascon, Noves, St Rémy de Provence, Eyguières, Pélissanne, Lambesc	Venelles, Eguilles, St Cannat, le Puy Ste Réparate, Trets, Rousset, Rognes, Lambesc, Puyloubier, Eygalières
<b>Stades observés</b>	<b>Stade majoritaire baies de 4/5mm, de nouaison à baies de 8/9mm</b>	<b>Stade majoritaire nouaison, de 11/13 feuilles étalées à baies de 4/5mm</b>

\*Carte des zones sur le site du CRIIAM sud : [Cartographie PACA base 10°C \(agrometeo.fr\)](http://Cartographie PACA base 10°C (agrometeo.fr))

Les pluies orageuses du 9 juin ont apporté entre 0.2mm à l'est du département (Trets) et 90mm au centre (Berre)

	Arles Mas Rey	Arles Mas Thibert	Les Baux de Pce	St Rémy	Eyguières	Lambesc	Port de Bouc	Berre	Eguilles	Le Puy Ste Rép	Puyloubier	Trets	Cassis
9-juin	2,8	16,0	9,4	1,8	3,0	2,6	16,2	90,0	47,4	13,6	3,4	0,2	3,8

## PARCELLES NATURES

Qu'est ce qu'une parcelle nature ? Parcelles n'ayant reçu aucun traitement. Voir dernier bulletin.

Observations des 10 et 11 juin :

	Mildiou			Black rot			Oidium		
	Nb taches/ cep	% grappes atteintes	Intensité moyenne d'attaque sur grappes	Nb taches/100 ceps	% grappes atteintes	Intensité moyenne d'attaque sur grappes	Nb taches/100 feuilles	% grappes atteintes	Intensité moyenne d'attaque sur grappes
Puy Ste Rép.	0.06	2	<1	1	0	0	2	0	0
Lambesc	22	4	<1	0	0	0	18	8	<1
Châteauneuf le rge	0.25	1	<1	2	0	0	4	0	0
Gardanne	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Berre	114	15	1	0	0	0	4	0	0

## MILDIOU (GUIDE 2024 P 44 et tableau P : 170)

### OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Mildiou, rot gris sur grappe

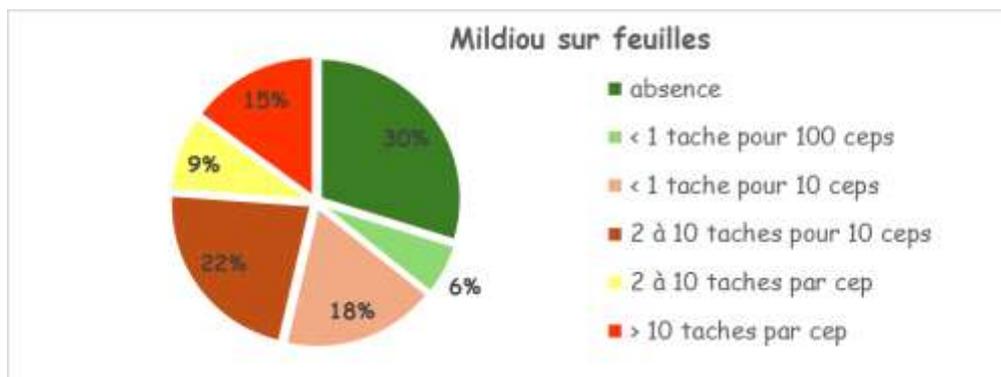


**Les symptômes issus de la pluie du 2 juin sont en cours de sortie.**

**Seules 30% des parcelles sont désormais indemnes de mildiou sur feuilles.**

Des sorties sur grappes ont été observées dans 14 parcelles, elles restent modérées à ce jour. Des attaques conséquentes sur feuilles et grappes sont signalées localement par des producteurs à Arles et Tarascon.

4 des 5 parcelles natures présentent des taches sur feuilles et ont des attaques sur grappes limitées à ce jour.



### STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE MILDIOU (PAS D'ALTERNATIVE)

**Cas général : Maintenir une protection sans faille sur l'ensemble des parcelles**

**La pluie orageuse du 9 juin a pu provoquer de nouvelles contaminations d'intensité variable, dont les symptômes sont attendus à partir du 20 juin.**

**Les rosées et les faibles pluies ont pu également induire de nouvelles contaminations.**

L'observation régulière de vos parcelles permettra de faire un bilan de la situation et d'adapter votre stratégie anti-mildiou en conséquence :

**Parcelles présentant peu de symptômes** : renouvellement en fin de rémanence du traitement précédent.

**Parcelles présentant des symptômes réguliers** : renouvellement en anticipant un épisode pluvieux qui surviendrait en fin de protection (2 ou 3 jours avant la fin de la rémanence normale du produit)

**Parcelles présentant de nombreux symptômes (feuilles et grappes touchés)** : Privilégier les traitements face par face. Le renouvellement doit être effectué en utilisant la rémanence

présentée dans la colonne « cadence de renouvellement en cas de forte pression mildiou » du Guide des Vignobles 2024 P : 170/172. Privilégiez les produits systémiques ou pénétrants. **Pensez à protéger vos plantiers.**

**Être protégé avant toute séquence pluvieuse annoncée, ou en cas de rosées matinales prolongées**

En cas d'intervention, exemples de spécialités utilisables :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée**	ZNT	DSR	Remarques	Fiche CEPP
<b>Cuivre hydroxyde</b>	Champ flo ampli	2l	1.7/ha (600g cuivre)	5m	0	AB, DRE24H, 12 appli Max/an	
<b>Cuivre sulfate de cuivre</b>	Bouillie bordelaise rsr disperss	3.75kg	3kg/ha (600g cuivre)	5m	0	AB, DRE 24H, 5 appli Max/an	
<b>Cuivre oxyde cuivreux</b>	Nordox 75wg	2kg	0.8kg/ha (600g cuivre)	5m	0	AB, DRE6H	
<b>Zoxamide + mandipropamide</b>	Ampexio Revoluxio	0.5l/ha	0.5l/ha	20m	10m	DRE 48H, 1 appli Max/an	
<b>Ametoctradine+ Phosphonate</b>	Enervin active+ Epatan	1.5l/ha 4l/ha	1.5l/ha 2l/ha	5m	10m	DRE 48H, 1 appli Max/an	<a href="#">N°2020-007</a>
<b>Oxathiapiproline + Hydroxyde de cuivre</b>	Pack Dionysos (Zelavin et Heliocuire)	0.4l/ha 3l/ha	0.2l/ha 1.25l/ha	5m	10m	DRE 48H, 1 appli Max/an	
<b>Cyazofamide + disodium phosphonate</b>	Mildicut Kenkio Ysayo	4.5kg/ha	4.5kg/ha	5m	10m	DRE 6H, 1 appli Max/an	

\*BCT = biocontrôle

\*\*fourchette de dose calculée avec la méthode [OPTIDOSE](#) sud-est pour un traitement avec une couverture face par face, passage un rang sur 2 (à adapter à votre situation)

En AB, renouvellement des traitements cupriques en fonction :

- Du lessivage : il est effectif sur une dose de 750g après environ 20mm de pluie et à une dose de 400g après 10/15mm
- De la pousse : renouveler après une croissance de 20cm afin de protéger les organes nouvellement formés. **Attention : la vigne pousse désormais très rapidement (exemple : sur grenache, les rameaux ont pris plus de 20cm en une semaine !).**
- Humectation : prendre en compte les périodes d'humectation prolongées des feuilles (brumes, rosées...) dans la stratégie des renouvellements cupriques.



Cas des exploitations HVE niveau 3, version V4, ne pas utiliser de Diméthomorphe, classé CMR1 (H360F). L'emploi de produits classés CMR1 est devenu un critère de nonaccès et de retrait de la certification. Produits concernés (non exhaustifs) : Forum Gold, Calgary, Pantheos, Lingot, Folpec Diméo, Grip Top, Forum Top, Resplend..

## PROPHYLAXIE

Limiter l'entassement de la végétation (ébourgeonnage, palissage ...) pour favoriser la pénétration des spécialités commerciales au cœur de la souche.

Un écimage permettra d'éliminer les symptômes présents sur les jeunes feuilles.  
 Maintenir l'herbe rase sous le rang et dans l'inter rang, limiter au maximum le travail du sol afin de restreindre la remontée d'humidité dans la souche.

## OIDIUM (Guide 2024 P : 45 et tableau P : 174)

### OBSERVATIONS AU VIGNOBLE

Les symptômes sur grappes et sur feuilles progressent peu cette semaine. 7 parcelles sur 33 observées présentent des repiquages sur feuilles et 3 parcelles des attaques sur grappes. Elles correspondent à des parcelles habituellement sensibles.

### STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE L'OIDIUM (PAS D'ALTERNATIVE)



Exemples de spécialités commerciales préconisées :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	Dose conseillée*	ZNT	DSR	Remarques	Fiche CEPP
<b>Soufre mouillable</b>	Thiovit jet microbilles Microthiol spécial disperss	12.5kg/ha	8.5 à 11.5 kg/ha	5m	0	DRE6H AB, BCT, 8 appli Max/an	<a href="#">N°2021-008</a>
<b>Soufre poudre</b>	Fluidosoufre	25kg	25kg	5m	0	AB DRE 24H	
<b>Métrafénone</b>	Vivando Ancolie Algèbre	0.2l/ha	0.2l/ha	5m	10m	DRE 6H 2 appli Max/an	
<b>Amidoxime + IDM</b>	Rocca Dynali Conydia	0.5l/ha	0.5l/ha	5m	10m	DRE 6H, 2 appli Max/an à base d'IDM, non consécutives Homologué Black rot	

\*fourchette de dose calculée avec la méthode [OPTIDOSE](#) sud-est pour un traitement avec une couverture face par face, passage un rang sur 2 (à adapter à votre situation)

**Le pic de sensibilité des grappes se situe à la nouaison.** Prendre en compte la météo pour programmer vos interventions. **Une pluie supérieure à 10 mm implique le lessivage d'une partie du produit (et donc l'absence de protection) pour les contacts.**

Pour les parcelles sensibles au stade nouaison un poudrage peut être intéressant, à raisonner en fonction de la pluie annoncée.

*Attention : modifications d'emploi dans le cadre de la réhomologation du produit Luna Sensation / Xtend (AMM n°2130152), pour la filière viticole, **Retrait des usages plein champ dont la vigne.** Le calendrier de sortie des usages est :*

- Fin de commercialisation : 17/10/2024
- Fin d'utilisation des stocks agriculteurs : 17/10/2025

### MESURES ALTERNATIVES

Le soufre est un produit de biocontrôle. Il n'existe actuellement pas d'autre solution de biocontrôle égalant son efficacité. Néanmoins, certains autres produits de biocontrôle peuvent être utilisés en complément de produits conventionnels et à des périodes bien précises.

### PROPHYLAXIE

L'ébourgeonnage du cœur de la souche et le palissage permet de créer un microclimat défavorable à l'oïdium (grappes moins ombragées et meilleure aération de la souche).

## BLACK ROT (GUIDE 2024 P : 46 et tableau P : 173)

### OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



De rares nouveaux symptômes sont notés dans le feuillage cette semaine. Ils sont issus probablement des pluies du 27 juin.

2 des 5 parcelles nature présentent quelques taches dans le feuillage à ce jour.

Les épisodes orageux du 2 et 9 juin ont été favorables à une contamination dont les symptômes seront visibles à partir de la mi-juin.

### STRATEGIE DE PROTECTION CONTRE LE BLACK ROT

**La période nouaison – fermeture de la grappe correspond à la sensibilité maximale des grappes.**

En présence de taches, des repiquages sont possibles avec des pluies ou des humidités matinales prolongées. Dans les parcelles et les secteurs où la maladie est absente, aucune protection spécifique n'est à engager pour l'instant.

*Cas des parcelles présentant des symptômes avérés : utiliser des spécialités commerciales à double homologation oïdium/black rot ou mildiou/black rot en cas de pluies annoncées.*



L'emploi de spécialités commerciales à base de cuivre et à base de soufre dans le cadre de la lutte contre le mildiou et l'oïdium peut limiter partiellement l'évolution de la maladie.

### PROPHYLAXIE

Elimination des grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille et enfouissement par le travail du sol des sarments atteints.

## POURRITURE GRISE (GUIDE 2024 P 59)

### PROPHYLAXIE

- ✓ Aérer les grappes (palissage, ébourgeonnage, et effeuillage éventuel),
- ✓ Limiter au maximum les blessures des baies : maîtriser l'oïdium et les vers de la grappe, attention aux blessures par les travaux mécaniques (écimage notamment),

## PROTECTION DES VARIETES RESISTANTES (GUIDE 2024 P 116)

Cas des parcelles où des variétés résistantes ont été plantées : dans un souci de durabilité de la résistance et/ou de protection de la vigne (cas des résistances partielles), **l'absence de traitement anti-oïdium et anti-mildiou est à proscrire quelle que soit la variété**

En effet, selon les variétés et leurs gènes présents, la résistance vis-à-vis de l'oïdium peut être partielle ou totale. En ce qui concerne le mildiou, quelle que soit la variété, les gènes de résistance ne confèrent que des résistances partielles.

De plus ces variétés ne sont pas résistantes au **black-rot**, qui peut localement être problématique. Aussi, il est conseillé d'intervenir en encadrement de la floraison :

- Oïdium : 1 à 2 traitements (cas particulier du Soreli ; 3 traitements conseillés)
- Mildiou : 1 à 3 traitements selon la pression mildiou observée localement,
- Black rot : aucune résistance, même stratégie que pour les autres cépages (voir paragraphe black rot).

Réaliser les traitements contre la flavescence dorée lorsque ceux-ci sont obligatoires.

## VERS DE LA GRAPPE (GUIDE 2024 P : 28 et tableau P : 180)

## OBSERVATIONS AU VIGNOBLE



Les tous premiers papillons ont été observés la semaine passée. Le vol de deuxième génération est en cours en secteur précoce  
Les bilans de glomérules montrent une présence faible de ce ravageur. Ils indiquent qu'une seule parcelle (située en zone précoce) sur les 30 observées en toutes zones dépasse 10 glomérules pour 100 grappes.

## STRATEGIE DE PROTECTION

Seules les parcelles présentant un taux de glomérules en première génération significatif (c'est à dire supérieur à 10 glomérules pour 100 grappes) nécessiteront une intervention en seconde génération.

Dans ce cas, les dates d'intervention sont pour les secteurs très précoces et précoces sont :

	Zone très Précoce	Zone Précoce	Zone tardive
<b>Ovicide</b>	Jusqu'au 14 juin	13 au 18 juin	Dates dans le prochain bulletin
<b>Larvicide</b>	13 au 21 juin	17 au 21 juin	Dates dans le prochain bulletin

## STRATEGIE DE PROTECTION

Exemples de spécialités commerciales préconisées à ce stade :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSR	Remarques	Fiche CEPP
<b>Bacillus Thuringiensis (BT) <i>Kurstaki</i></b>	Delfin	0.75kg/ha	5m	0m	Larvicide. AB, BCT*	<a href="#">N°2018-034</a>
<b>Spinosad</b>	Fycilia	2l/ha	20m	0m	Larvicide. AB, 2 appli Max. <b>Ne pas appliquer 7 jours avant et après floraison</b>	
<b>EZ 7,9 dodécadien – 1 YL acetate</b>	Explovo Vit	1l/ha	5m	0m	AB, spécifique eudémis, 4 appli Max/an	<a href="#">N°2020-009</a>
<b>Emamectine</b>	Affirm	1.5kg/ha	20m	10m	Ovicide.3 appli Max/an H373	

\*BCT = biocontrôle

**Si présence de fleurs : tondre avant le traitement !**

## MESURES ALTERNATIVES

Explovo Vit (voir tableau ci-dessus) : confusion sexuelle en pulvérisation, 1 à 2 applications par génération, (G2 et G3). A positionner au tout début du vol et renouvellement à 14 jours si le vol perdure. Mélangeable avec d'autres produits.

## EUTYPIOSE (GUIDE 2024 P : 55 )

Des symptômes sont observés actuellement dans certaines parcelles.

Il est possible de réaliser un recépage en vert ou de repérer les ceps malades pour un recépage cet hiver.

## FLAVESCENCE DOREE

Le communiqué de la DRAAF-SRAL PACA du 27 mai 2024, concernant la lutte obligatoire est consultable [ICI](#)

et la carte interactive permettant de visualiser le nombre de traitement est [ICI](#)



Vérifier sur ces cartes pour votre exploitation dans quel cas vous vous trouvez. Une même commune peut être à 0, 1 ou 2 traitements par exemple.

### Dates des interventions :

#### Zones à 2 et 3 traitements et vignes mères :

**1<sup>re</sup> intervention insecticide** : du 31 mai au 12 juin (intervenir si possible en début de période en zones précoces, en fin de période en zones tardives)

**2<sup>ème</sup> intervention insecticide** : en AB, renouvellement à 10-12 jours après le 1er traitement. En conventionnel, renouvellement à 14 jours

**3<sup>ème</sup> intervention insecticide** : en AB, renouvellement à 10-12 jours après le 2<sup>ème</sup> traitement. En conventionnel, renouvellement courant juillet (date précisée selon le cycle de l'insecte dans un prochain communiqué).

**Zones à 1 traitement : du 7 au 19 juin** Dans la mesure du possible, intervenir plutôt en début de période pour les zones précoces, en fin de période pour les zones tardives.

#### Exemples de spécialités utilisables :

Matière active	Spécialité commerciale	Dose homologuée	ZNT	DSR	Remarques
<b>Pyrèthre naturel</b>	Pyrévert Cicapyr	1.5l/ha	50m	0	AB, produit de contact, Spe8**, non applicable en période de floraison 3 appli Max/an
<b>Esfenvalérate</b>	Mandarin Gold Judoka Gold Tolède Gold Tatami Gold	0.3l/ha	20m	10m	Mention abeille*, 3 appli Max/an
<b>Deltaméthrine</b>	Décis Protech	0.5l/ha	20m	10m	AMM vers de la grappe, 3 appli Max/an
<b>Tau-fluvalinate</b>	Klartan Smart Mavrick Smart Talita Smart	0.2l/ha	50m	10m	Mention abeille*, 2 appli Max/an, AMM cicadelle verte

\* Emploi autorisé durant la floraison et au cours de la période d'exsudation du miellat en dehors de la présence d'abeilles (voir réglementation pollinisateurs en fin de bulletin)

\*\* Spe8 dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles ; ne pas appliquer lorsque des adventices sont en fleur ou sont présentes

### Protection des pollinisateurs : voir les derniers bulletins.

De plus, l'arrêté du 7 avril 2010, article 8, prévoit que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures soit respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyrèthri-noïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles (IDM, cf traitement oïdium /black rot). Dans ce cas, le produit de la famille des pyrèthri-noïdes est obligatoirement appliqué en premier. **Les mélanges extemporanés de pyrèthri-noïdes avec triazoles / imidazoles sont donc interdits en période de floraison et d'exsudation de miellat.**

**Limiter la dissémination du vecteur par le matériel** : nos essais de 2018/2019 l'ont confirmé. Lors des opérations de rognage et d'écimage, veiller à commencer par les secteurs considérés comme sains et terminer par les secteurs identifiés comme contaminés ou plus à risques ; nettoyer votre matériel aussi souvent que possible, notamment enlever les rameaux

et résidus de feuilles présents sur les outils avant de quitter la parcelle qui vient d'être travaillée.

## PROPHYLAXIE

Éliminer les pampres pour favoriser l'efficacité des interventions et les ceps atteints, les repousses de porte greffe, ainsi que les vignes abandonnées pour limiter la présence du phytoplasme.

## EN DIRECT DU VIGNOBLE !

N'hésitez pas à nous envoyer vos propres photos [par sms au 06 74 55 81 19](sms:0674558119) ou à [v.fabrequette@bouches-du-rhone.chambagri.fr](mailto:v.fabrequette@bouches-du-rhone.chambagri.fr)

Voir également notre site : [BIODIVITI](http://BIODIVITI)



Criquet

Miride (auxiliaire utile)



Punaise du chou



Chenille du grand sphinx de la vigne (V. Gillet, Lambesc)

Vous trouverez différentes informations concernant les enjeux environnementaux dans notre département : [ICI](#)

**Votre prochain bulletin : 19 juin 2024**

**Rédaction, coordination**

Didier Richy : Tél. 06 30 51 44 02

Vanessa Fabrequette : Tél. 06 74 55 81 19

**[Vos Infos Viti / BSV / Vidéos en un clic](#)**

« La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône est agréée par le Ministère de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produit phytosanitaire sous le N°IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. »

Avec le financement de :

